



Changement de plu après décision juridique

Par **Don Quichote**, le **01/11/2015** à **06:55**

Bonjour à toutes et tous.

Le problème :

Il y a déjà des années j'avais l'accord du maire (contre son gré, mais il était obligé) pour la réalisation d'un parc photovoltaïque. Afin de pouvoir livrer l'électricité produite j'avais également besoin d'un transformateur. Celui-ci m'a été refusé. Il s'en est suivi une longue bataille juridique.

Aujourd'hui la Commission Européenne m'a donné raison et est prête à soumettre le dossier à la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Depuis les 6 ans passés, pleines de stress etc. le maire interdit aujourd'hui les parcs photovoltaïques dans un nouveau PLU. Du sur mesure pour mon projet, l'unique dans la commune ...

Mes questions: Est-ce que les autorités compétentes (maire, préfet) sont obligés d'honorer la situation initiale ?

Si oui, comment faire pour me faire indemniser les années perdues ?

J'attends vos réactions avec le plus grand intérêt. Merci !

Par **moisse**, le **01/11/2015** à **09:14**

Bonjour,

Pour la clarté de l'exposé et le cas échéant lancer la discussion, pouvez-vous préciser comment la commission européenne vous a donné raison.